

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES  
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

ADPEP 45



COMPTE DE RESULTAT

CMPP

2025

ADPEP 45  
25 boulevard Jean Jaurès  
CS 15615  
45056 ORLÉANS CEDEX 1

CMPP  
13 RUE DU PORT SAINT ROCH  
45 200 MONTARGIS

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## I. Présentation de l'association

### Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

### Les PEP 45 en 2025 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;

- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

#### Travaux associatifs transversaux menés en 2025 :

- Travaux relatifs à l'élaboration d'une nouvelle direction associative visant à renforcer la fluidité du parcours des personnes par le développement de la transversalité des différentes structures ;
- Mise en place de la porte d'entrée commune sur le secteur enfants ;
- Poursuite des travaux relatifs à l'attractivité des métiers, engagement associatif pour l'accueil des apprentis ;
- Signature de l'accord forfait jours pour les Directions et cadres du siège pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Poursuite de la démarche associative relative à la mise à jour des DUERP ; \*
- Formation des Directions sur le management des situations difficiles ;
- Poursuite du déploiement du DUI : déploiement des nouvelles fonctionnalités ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
  - Poursuite de la mise en conformité avec le RGPD ;
  - Poursuite de la démarche d'évaluation HAS : préparation à l'évaluation, formation des équipes de direction, mise en place d'autoévaluations avec les professionnels et les usagers ;
  - Poursuite des travaux d'harmonisation des outils et des procédures (incidents, accidents du travail, ...) ;
- Poursuite des travaux favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées (formations de professionnels et des usagers) ;
- Harmonisation de la mesure de l'activité en actes des structures concernées (en lien avec les objectifs du CPOM) ;
- Déploiement d'un nouveau logiciel SIRH pour une mise en œuvre opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Poursuite de la centralisation partielle du service paie ;
- Mise en place des rencontres engagées (espaces d'échanges entre les professionnels, les usagers et les familles).

#### Evènements associatifs en 2025 :

- Olym'PEP ;
- Cercle des managers ;
- Accueil de l'assemblée générale à Orléans de la Fédération nationale des PEP.

## **II. Présentation du pôle**

Le pôle accompagnement polyvalent enfants adolescents fonctionne en tant que tel depuis janvier 2024. Inscrit dans le dispositif enfants avec le Pôle accompagnement médicosocial éducatif et apprentissage, le pôle d'accompagnement polyvalent enfants et adolescents n'est plus rattaché à la direction de dispositif depuis janvier 2024. Le pôle APEA est constitué des services ambulatoires du secteur enfants à savoir le CAMSP, le CMPP et le SESSAD avec ses services rattachés (UEMA, UEEA, EMAS).

Le CSEE est commun à ces services ainsi que la commission de formation. Des travaux de mise en commun de procédures et d'actualisation de process se mettent en place. La dynamique de fonctionnement en pôle peine cependant à trouver pleinement sa place en raison de l'éloignement géographique.

La dirigeance du CAMSP et du CMPP ayant évolué avec la création de postes de chefs de service, des réunions de pôle rassemblant les cadres sont envisagées. Ces réunions constitueront des temps de travail autour de thématiques communes liées à l'accompagnement des enfants en ambulatoire.

## **III. Présentation de l'ESMS/Service/Dispositif**

Le CMPP des PEP 45 dispose de deux antennes : l'une à Montargis et l'autre à Gien. Les locaux sont partagés avec le CAMSP. Le CMPP accueille des enfants et jeunes de 0 à 18 ans, l'accompagnement pouvant se poursuivre jusqu'aux 20 ans du jeune. La capacité autorisée est de 9 600 séances annuelles. C'est un service ambulatoire qui propose des séances individuelles ou en groupes, conduites par un ou plusieurs professionnels. Les séances peuvent avoir lieu en dehors de locaux du CMPP.

Ces accompagnements s'adressent à des enfants et jeunes qui présentent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage et/ou du comportement nécessitant un accompagnement pluri disciplinaire.

## **IV. Ressources humaines**

En application de la nouvelle organisation de la direction, une cheffe de service a été recrutée en août.

Dans le cadre de sa campagne de renfort de la qualité des prestations des CMPP et de respect des RBPP, l'ARS a accordé en 2025 un financement pérenne pour le recrutement d'un temps supplémentaire de neuropsychologue, portant l'effectif de cette spécialité à 1,5 ETP. Le recrutement n'a pas pu se faire en 2025 faute de candidatures. En parallèle, la neuropsychologue en poste a sollicité un avenant à son contrat de travail pour réduire

temporairement son temps de présence. L'absence de neuropsychologue n'est évidemment pas en faveur de l'accompagnement des enfants présentant des TND.

Le CMPP a également enregistré trois départs à la retraite, une secrétaire, une orthophoniste et le médecin. Si le poste de secrétaire a pu être rapidement pourvu, il n'en est pas de même des deux autres. L'absence totale de médecin au sein du CMPP se révélait problématique non seulement pour l'éclairage médical des situations et la construction du projet personnalisé, mais aussi pour des modalités d'ordre administratif. Pour pallier en partie ce besoin, une convention de mise à disposition a été signée avec le centre hospitalier de l'agglomération montargoise. Le Dr Mliki, pédiatre, nous accorde ainsi 5% de son temps de travail. Ce temps ne lui permet pas de recevoir les usagers en consultations mais de signer les prescriptions, de procéder aux adressages et de répondre aux interrogations des professionnels. Une infirmière coordinatrice a été recrutée sur le poste vacant de médecin pour faire le lien entre l'équipe et le Dr Mliki, coordonner les relations avec le secteur médical et assurer les entretiens d'admission.

#### - Formations réalisées

Professionnels	Intitulé la formation	OPCO / HORS OPCO
Psychopédagogue et psychologue	L'enfant et l'adolescent en difficultés d'apprentissage	hors opco

Psychomotricienne	Troubles graphomoteurs et suivi psychomoteur	opco
Educatrice spécialisée	START	hors opco
Psychologue	La gestion de l'opposition et des comportements difficiles chez l'enfant et l'adolescent	hors opco
Psychologue	DU psychologie projective option enfant	Hors opco
Neuropsychologue	ACT Niveau 1	hors opco
Psychomotricienne	MAC SST	hors opco
Cheffe de service	Le management au quotidien	hors opco
Equipe complète	Quand les écrans font écran à la relation ? Mieux les utiliser	hors opco

Les professionnels ont été sollicités pour poursuivre les travaux relatifs au projet d'établissement conduit par un intervenant extérieur. Une journée de travail a été banalisée dans ce but et s'est tenue à l'extérieur des locaux en équipe complète. Les points organisationnels et les principes de fonctionnement pour lesquels demeuraient des interrogations ont ainsi pu être abordés et des réponses proposées et validées collectivement.

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Nombre de postes vacants</i>	4	6
<i>Taux d'absentéisme</i>	3%	5%
<i>Taux de rotation du personnel</i>	11%	26%

Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs	0	0
Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation	0	0
Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques	0	0

## V. Activité et accompagnement des personnes

En 2025, 355 enfants et jeunes ont bénéficié d'un suivi par le CMPP. Pour 93 d'entre eux, cet accompagnement a pris fin au cours de l'année tandis que 86 enfants ont été admis.

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible ([cliquez-ici](#))

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)	100%	100%
Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA	0	0
Part des PAP réalisés dans le DUI	76%	93%

## VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

Le CMPP ne figure pas parmi la liste des établissements répondant à l'obligation de mettre en place un conseil de la vie social. Le travail autour d'une autre forme de participation est à construire.

Les familles sont systématiquement reçues pour la signature de DIPC dans une dynamique de co-construction. Une proposition d'accompagnement leur est faite et les familles sont invitées à faire savoir si cette dernière répond à leurs attentes et aux besoins de leur enfant. L'entourage de chaque enfant est ensuite consulté a minima une fois par an pour l'actualisation du projet de leur enfant.

Un questionnaire de satisfaction en format papier a été proposé en novembre 2025.

Un groupe intitulé « pause parents » a été mis en place sur le Giennois en 2024 conjointement avec les autres structures des PEP 45 présentes sur ce territoire. Le nombre de parents restent a évolué au fil des rencontres organisées.

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	0	0
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0	0
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0	0

## VII. Qualité et évaluation

Dans le cadre de la préparation de l'évaluation HAS qui aura lieu en novembre 2026, un COFIL commun au CAMSP et au CMPP a été créé.

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2025 : 1 (réunion lancement)	7 : réunion de lancement puis travail sur l'auto-évaluation	2 réunions institutionnelles : présentation de la démarche d'évaluation HAS et du calendrier, bientraitance et respect de l'intimité,

- Travaux relatifs aux évaluations : le Copil qualité a travaillé à l'élaboration d'un plan d'actions en lien avec les items de l'auto-évaluation. Dans ce cadre, un travail d'actualisation des procédures et de recensement des documents manquant a été opéré.

- Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	0
Nombre d'évènements indésirables	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	44%	100%
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0%	100%
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	7%	9%

## **VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur**

L'éducation nationale demeure le principal partenaire du CMPP. Ce lien est maintenu notamment grâce à la participation de la coordinatrice pédagogique aux réunions organisées dans le cadre scolaire. Les autres professionnels s'inscrivent également dans cet échange dans un objectif de continuité des apprentissages et d'adaptation aux besoins.

Un partenariat médical existe avec le CMPE au travers de l'intervention du médecin pédopsychiatre sur certaines situations.

Des bilans mensuels sont réalisés avec les coordonnateurs de la PCO ainsi que la participation au comité stratégique.

<b>Structures concernées</b>	<b>Indicateurs spécifiques</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
------------------------------	--------------------------------	-------------	-------------

CMPP et CAMSP	Taux d'intervention hors les murs	7%	10%
---------------	-----------------------------------	----	-----

## IX. Synthèse et perspectives

Une certaine dynamique positive est à constater pour l'année 2025 sur le CMPP. La nouvelle organisation de la direction avec notamment la prise de poste d'une cheffe de service et la continuation des travaux menés dans le cadre du projet d'établissement ont constitué de réels outils managériaux pour faire travailler l'équipe autour d'objectifs communs d'adaptation de l'offre en adéquation avec les attentes et les besoins des usagers.

Ces travaux se pérennisent en 2026 avec notamment la sensibilisation des professionnels aux principes de qualité, de respect des droits et de bientraitance. Sous l'impulsion de l'équipe de direction et du copil qualité, les professionnels sont tous impliqués dans le plan d'action ainsi défini. Il s'agit pour l'équipe non seulement de répondre aux exigences des évaluateurs HAS mais au-delà de cette échéance, d'adapter les pratiques et les accompagnements pour coller au plus près à ce qui est attendu de ce service.

En vue de répondre aux objectifs du CPOM, une formation collective aura lieu en septembre 2026 pour la mise en place de la politique institutionnelle de l'aller-vers. Il conviendra à la suite de cette session de déterminer les modalités de l'accompagnement hors les murs du CAMSP et de les organiser avec les usagers et les partenaires. En parallèle, des formations sont également planifiées pour diversifier les accompagnements proposés aux enfants présentant des TND.